



Mission de l'Organisation des Nations Unies  
pour la Stabilisation en République  
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization  
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS DE JUILLET 2017

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Durant le mois de juillet 2017, le BCNUDH a documenté 398 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une baisse de 19% par rapport au mois de juin 2017, au cours duquel 490 violations avaient été documentées. A l'instar des mois précédents, les agents de l'Etat ont commis plus de violations des droits de l'homme que les combattants de tous les groupes armés confondus. Ils sont responsables de près de 55% des violations documentées en juillet 2017, soit 217 violations, ce qui représente une diminution d'un quart par rapport aux 290 violations enregistrées le mois précédent. Ils sont notamment responsables de l'exécution sommaire de 25 hommes et cinq femmes. Les groupes armés tous confondus sont, quant à eux, responsables de 181 violations, environ 45% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire, soit un nombre stable par rapport au mois de juin 2017. Ils sont notamment responsables de la mort de 38 civils dont six femmes et trois enfants.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de juillet 2017 sont, à nouveau, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui ont été responsables de 115 violations, soit près de 30% du nombre total des violations des droits de l'homme documentées, confirmant ainsi l'augmentation significative constatée le mois précédent. Plus de quatre violations sur cinq commises par les militaires des FARDC ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (94 violations). Dans les autres provinces, 55% des violations est attribuable à des agents de la Police nationale congolaise (PNC).

Dans les provinces en conflit, 313 violations et atteintes par toutes les parties ont été documentées par le BCNUDH (soit près de 79% des violations documentées par le BCNUDH en juillet 2017), ayant entraîné la mort d'au moins 64 civils, dont neuf femmes et trois enfants. Les combattants de tous les groupes armés confondus demeurent les principaux responsables (179 violations soit plus de 57%) des violations documentées dans les provinces en conflit. Les agents de l'Etat sont, quant à eux, responsables de 134 violations soit près de 43% des violations documentées dans les zones en conflit, dont un tiers commises par des militaires des FARDC (94 violations). Plus de la moitié des violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans la seule province du Nord-Kivu (169 violations). Le BCNUDH constate une diminution significative des violences sexuelles liées au conflit rapportées ce mois-ci avec 15 victimes en juillet par rapport à 63 en juin 2017. Ce chiffre s'expliquait notamment par les conclusions d'une mission conjointe d'investigation portant sur de nombreux cas de viols dans la province du Tanganyika.

Au cours du mois de juillet 2017, le BCNUDH a documenté 60 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Bien qu'en baisse par rapport au mois précédent, ce nombre continue néanmoins de montrer une persistance des restrictions de l'espace démocratique. Ceci porte à 1.852 le nombre total de violations des droits de l'homme en lien avec les

restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le 1er janvier 2015, dont 490 violations depuis le début de l'année 2017. Les principaux auteurs présumés des violations documentées pendant le mois de juillet 2017 sont les agents de la PNC (23 violations) suivi des militaires des FARDC (21 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne (15 violations), à la liberté d'opinion et d'expression (14 violations) et à la liberté de réunion pacifique (10 violations), commises principalement dans la province du Nord-Kivu (12 violations), la ville-province de Kinshasa (11 violations) et dans la province du Haut-Katanga (neuf violations). Les membres d'organisations de la société civile (40 victimes) et de partis politiques (12 victimes) ont été particulièrement visés, ainsi que deux journalistes. Le BCNUDH est particulièrement préoccupé par la mort d'un activiste des droits de l'homme, membre fondateur de l'ONG Cercle international pour la défense des droits de l'homme, la paix et l'environnement, tué par balles par des agents de l'Inspection judiciaire militaire à Kirumba, territoire de Lubero, province du Nord-Kivu, le 6 juillet 2017. Enfin le BCNUDH déplore l'absence de développement positif concernant la mise en œuvre de mesures de décriminalisation.

Au cours du mois de juillet 2017, le BCNUDH a continué d'appuyer les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 11 militaires des FARDC et trois agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

Le mois de mai a notamment été marqué par la décision de la Cour militaire de Mbuji-Mayi, le 6 juillet 2017, condamnant huit accusés pour meurtre, dissipation de munitions de guerre et outrage aux bonnes mœurs, dans l'affaire dite de Mwanza Lomba. Pour rappel, le 18 décembre 2016, des militaires des FARDC ont abattu des éléments désarmés de la milice Kamuina Nsapu, dont des femmes et des enfants dans le village Mwanza Lomba, province du Kasai Oriental. Le BCNUDH salue le travail de la justice militaire pour mettre fin à l'impunité et ainsi contribuer à la prévention d'autres crimes. Toutefois, le BCNUDH regrette que l'accès des prévenus à leurs avocats n'ait été permis que tardivement, ainsi que le fait que ni l'enquête ni le procès n'ait abordé la question de la responsabilité de commandement dans une zone où pourtant de nombreuses graves violations des droits de l'homme sont documentées.

Par ailleurs, le BCNUDH salue la reddition, le 26 juillet 2017, de Ntabo Ntaberi Sheka, fondateur et chef du groupe armé NDC comme une opportunité de rendre justice aux nombreuses victimes de graves exactions commises. Pour rappel, Sheka faisait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la justice congolaise depuis 2011 pour crimes contre l'humanité pour viols de masse, commis en 2010 lorsque le groupe armé sous son commandement aurait violé au moins 387 femmes, hommes et enfants, et pillé et enlevé des civils dans une douzaine de villages près de Luvungi dans le territoire de Walikale. Conscient qu'une procédure à son encontre est déjà ouverte, le BCNUDH encourage la justice congolaise à le présenter avec célérité devant un juge et à mener les enquêtes pour les autres faits dont il se serait rendu coupable. Une action judiciaire appropriée sera un message fort de la part de la justice congolaise aux autres chefs de guerre.

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 30 activités de renforcement de capacités à l'intention de la société civile et d'acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme dans l'ensemble du territoire de la RDC. Elles ont notamment porté sur le mandat de la MONUSCO et du BCNUDH en matière de droits de l'homme, sur la promotion, protection et monitoring des droits politiques et des libertés publiques en période électorale, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.